

“ La démocratie locale communale ”

« Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale »

article L. 2141-1 du code général des collectivités territoriales

Présentée traditionnellement comme une méthode de démocratie participative, la démocratie locale peut connaître en réalité quatre degrés de développement :

- l'information
- la consultation (recueil d'avis)
- la concertation (élaboration commune d'une réponse)
- la participation (association à la gestion)

Ainsi, la participation n'est que le stade ultime de ces mécanismes. De plus, la démocratie locale participative ne peut être aujourd'hui conçue que comme un correctif à la démocratie représentative, à l'objectif qui lui est conférée, la démocratie locale répond à un seul enjeu : « démocratiser la démocratie ».

L'Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale (Adels) recense 147 dispositifs de participation et/ou de concertation des citoyens dans les communes. Certains méritent cependant d'être particulièrement signalés :

Institutions d'origine législative :

- conseils de quartier (article L. 2143-1 CGCT) : obligatoires dans les communes de plus de 80.000 habitants ;
- comités consultatifs sur un problème d'intérêt général (article L. 2143-2 CGCT) : facultatifs ;
- commissions communales pour l'accessibilité aux personnes handicapées (article L. 2143-3 CGCT) : obligatoires dans les communes de plus de 5.000 habitants ;
- commissions consultatives des services publics locaux (article L. 2143-4 CGCT) : obligatoires dans les communes de plus de 3.500 habitants...

Institutions non formalisées :

- conseils communaux de la jeunesse
- conseils des aînés
- fonds d'initiatives local
- assises citoyennes
- autres...

Proximité sera à vos côtés de la définition de vos besoins à la réalisation du dispositif.



Nous contacter

66, Route de Paris
78760 Jouars - Pontchartrain
Tél. : 01 30 07 81 07
Fax : 01 34 89 02 04
www.proxite.fr
contact@proxite.fr

SARL au capital social de 15.000 €
RCS B Versailles 480433374